

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA15-0012

Valable 5 ans à compter du 19 janvier 2015

Matériau présenté par : CDSA
PARIS NORD II
188 Allée des Erables
93420 VILLEPINTE
FRANCE

Marque commerciale : SAMSUNG STARON

Description sommaire : Plaques rigides à base de méthacrylate de méthyle,
polyméthacrylate de méthyle et de charges.
Épaisseurs nominales : 6 et 12,5 mm.
Masses surfaciques nominales : 10,2 et 21,25 kg/m².
Aspect : brillant (face 1) et mat (face 2).
Coloris : divers.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement

Classement : **M2** valable pour une gamme d'épaisseurs de 6 à 12,5 mm

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA15-0012 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens des articles L 115-27 à L 115-33 et R 115-1 à R 115-3 du code de la consommation.

Champs-sur-Marne, le 19 janvier 2015

Le Technicien
Responsable de l'essai



Olivier BRAULT

Le Chef du Laboratoire
Réaction au Feu



Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 84 12 | FAX. (33) 01 64 68 84 79 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS